



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 janvier 2023

ASSISES DÉPARTEMENTALES DE L'EAU

L'année 2022 a été marquée par un épisode de sécheresse inédit sur l'ensemble du territoire national qui n'a pas épargné le département du Rhône. Les dispositions prévues par les 3 arrêtés-cadres « sécheresse » pris en 2022, et couvrant le département, ont été activées dès le mois de mai, tandis que les eaux superficielles du département ont été placées en situation de crise pendant deux mois.

Le monde agricole a été tout particulièrement touché par le déficit de précipitations et les températures élevées qui ont accentué la sécheresse des sols. D'une manière générale, tous les usagers ont été contraints de limiter leur consommation d'eau.

Dans un contexte de dérèglement climatique que nul ne peut désormais ignorer, les épisodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses, mettent en exergue la nécessité de préserver cette ressource, afin de garantir sa disponibilité et de concilier les différents usages.

Pour ce faire, Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a organisé hier des Assises départementales de l'eau réunissant les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires compétents en matière de gestion de l'eau.

Ces assises ont permis de travailler sur 3 axes majeurs :

- la **conservation** de l'eau à la source avec des actions de recharge des eaux superficielles et souterraines ;
- la **préservation** de l'eau avec des actions de réduction des consommations par les citoyens, collectivités et acteurs économiques ;
- la **sécurisation** de l'alimentation en eau.

Au-delà de ces actions de préservation, un plan d'actions ambitieux a d'ores et déjà été mis en œuvre au travers de la stratégie régionale eau-air-sol, et de sa déclinaison départementale. Cette stratégie prévoit notamment la réduction des prélèvements de 10 % d'ici 2025 et de 25 % d'ici 2035, ainsi qu'un retour à l'équilibre pour les bassins en déficit à l'horizon 2027.

Enfin, l'État lancera plusieurs chantiers au cours de l'année 2023 afin de poursuivre son action dans la préservation de cette ressource :

- la révision du protocole départemental sur la création ou l'extension des retenues à usage agricole, pour que les bons projets aboutissent ;
- l'élaboration d'une doctrine eau-urbanisme, afin d'intégrer la question de l'approvisionnement en eau et de sa distribution dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69